

Les 7 domaines

source: <http://www.abbet.be/Fiche-2-Une-loi-et-un-code-sur-le>

1. La sécurité

La sécurité vise la protection de la vie et de l'intégrité physique des travailleurs, par la prévention des accidents du travail.

Exemples: Vérifier les prises et nombreux raccordements de fils électriques ; accompagner d'un convoyeur le chauffeur du minibus des personnes handicapées ; entretenir les véhicules et les machines ; mettre à la disposition des travailleurs des équipements de protection individuels tels que des gants et des chaussures de sécurité pour le travail sur chantier ; répondre aux normes d'incendie ; ne pas laisser des ciseaux ou un coupe-papier sur le bureau de l'accueil accessible à tous, etc.

2. La santé

La santé est définie par l'OMS comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Exemples: En cas de risques de maladies (hépatite, tuberculose), vacciner les travailleurs, écarter les femmes enceintes ; s'assurer que les travailleurs soumis à la surveillance médicale soient examinés par le médecin du travail ; fournir des équipements de travail adaptés pour éviter les problèmes de lombalgie ; aménager les locaux pour diminuer le bruit, etc.

3. La charge psychosociale

La charge psychosociale trouve son origine dans l'exécution du travail. Elle comprend, notamment, la violence au travail, le harcèlement moral ou sexuel mais aussi des charges relationnelles ou organisationnelles pouvant occasionner du stress, des dépressions, des conflits, etc. Elle peut avoir des conséquences dommageables sur la santé physique ou mentale de la personne. Une charge insupportable peut provoquer des troubles du sommeil ou digestifs, de l'hypertension, des maux de tête, une perte de motivation, des angoisses, de la dépression, voire des idées suicidaires.

Exemples: Rédiger et mettre en place des procédures en cas de violence verbale ou physique, de harcèlement, de stress ; proposer un suivi psychologique aux équipes confrontées à la souffrance et à la mort ; donner la possibilité aux travailleurs de diversifier les activités avec les bénéficiaires afin d'éviter la routine et la lassitude ; mettre en place des supervisions ou accompagnements d'équipe concernant l'organisation du travail, les méthodes d'intervention ; mettre en place un réel « plan de formation » concerté, et pour chacun des travailleurs, etc.

4. L'ergonomie

L'ergonomie est définie comme « l'ensemble des connaissances scientifiques relatives à l'homme et nécessaires pour concevoir des outils, machines et dispositifs qui puissent être utilisés avec un

maximum de confort, de sécurité et d'efficacité ». [3]

Exemples: Analyser les situations de travail visant un meilleur aménagement (organiser les horaires et les temps de travail ; changer la disposition des bureaux et du matériel utilisé, fournir du matériel adapté, etc.) afin de limiter l'impact de certains problèmes. « La sur-occupation des locaux est fréquente, on est l'un sur l'autre toute la journée », « Il fait glacial l'hiver et beaucoup trop chaud l'été », « Les douches attendent le plombier depuis 6 mois », « Il faut veiller au dos de travailleurs qui portent souvent des enfants, des charges, ou qui aident des personnes à se relever », « Nous devons disposer de bonnes chaises pour les travailleurs administratifs »

5. L'hygiène au travail

L'hygiène au travail consiste à appréhender les causes des maladies professionnelles et à mettre en place des mesures pour éviter la contamination.

Exemples: Tenir compte de l'hygiène corporelle des bénéficiaires ; mettre en place des mesures prophylactiques ; prévoir des chaussures et des poubelles spécifiques pour ceux qui récoltent des seringues usagées en milieu festif ; etc.

6. L'embellissement des lieux de travail

L'embellissement des lieux de travail concerne l'aménagement de cet environnement afin d'assurer de bonnes conditions de travail.

Exemples: L'état des toilettes, des couloirs et des escaliers ; celui des abords du bâtiment, du jardin ou de la cour ; les peintures et papiers peints défraîchis, les locaux mal aménagés, les étagères qui débordent.

7. L'environnement

L'environnement relève des mesures prises par l'institution en cette matière qui ont une influence sur le bien-être au travail.

Exemples: La qualité de l'air dans les locaux, le tri des déchets, les néons qui fatiguent, le sur-éclairage, etc.

From:

<https://www.bet.didierlanotte.be/> - CoPreCom



Permanent link:

<https://www.bet.didierlanotte.be/abc/domaines>

Last update: **04/04/2019 22:03**